

DELIBERATION : 2021-05-14

OBJET : Décision modificative n° 005/2021 – Budget Ordures Ménagères

L'an deux mil vingt et un et le vingt-huit septembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

PELLISSIER Stéphane
 BIANCO Philippe

Angles :

BAC Aimé

Annot :

FENOUIL Jean
 FALASHI Sandra
 MAZZOLI Jean
 RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
 VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

VINCENT Jean-Marc
 JONKER Nina
 GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
 CASPARI Hélène
 FERAUD François

La Garde :

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

COULLET Alain

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
 VACCAREZZA Francine
 GIRAUD Sophie
 GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

PATRICOLA Sauveur

Sausses :

Senez :

FORT Jean-Claude

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. LANTELME Michel ayant donné pouvoir à PELLISSIER Stéphane ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à Mme FALASHI Sandra ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. LIPERINI Bernard ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; M. MARANGES Philippe ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. MANGIAPIA Christophe ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. DROGOU Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ;

Absents excusés : M. COTTON Daniel ; M. LAUGIER Joël ; Mme PONS-BERTAINA Viviane ; M. DAGONNEAU Frank ; M. SILVY Jean-Louis ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Décision modificative n° 005/2021 – Budget Ordures Ménagères

Exposé

L'opération de réhabilitation de la Décharge de Villars-Colmars, inscrite au budget Ordures Ménagères et issue des engagements honorés dans la continuité de la fusion de 2017, doit débiter à l'automne prochain.

Le coût initialement prévu pour cette opération au budget 2021 était de 541 200 € TTC. Cette estimation était basée sur un montant estimatif de travaux datant de 2014 et selon un recul de la décharge de 27 m par rapport au lit actif du Verdon. Considérant ce projet trop peu ambitieux au regard de la restauration hydromorphologique du Verdon, l'Agence de l'eau avait alors limité son soutien financier à 20 % du coût total HT d'opération.

Au regard de ces éléments et en accord avec la mairie de Villars-Colmars, la CCAPV a demandé au maître d'œuvre de revoir l'ambition du projet, qui après étude a été portée à un recul du front de décharge jusqu'à 100 m par rapport au lit actif du Verdon. Pour ce nouveau scénario, le coût de l'opération est évalué à 688 672 € mais, dans le même temps, l'Agence de l'Eau s'est engagée à porter son soutien financier à 278 113 €, soit près de 50% du coût HT.

Dans ces conditions, avec un projet plus ambitieux et respectueux de l'environnement, bien que le coût total de l'opération soit plus élevé, le reste à charge sera plus faible tant pour la CCAPV que pour la commune de Villars-Colmars, associée solidairement via un fonds de concours.

Il vous est proposé de traduire ces nouvelles dispositions dans la décision modificative n°005/2021 du Budget Ordures Ménagères suivante :

Dépenses d'investissement :

Article	Opération	Libellé	Montant
2313	20004	Travaux et Maîtrise d'ouvrage	+ 147 472.00€

Recettes d'investissement :

Article	Opération	Libellé	Montant
10022	OPFI	FCTVA	+ 24 158.00 €
1314	20004	Fonds de concours Commune Villars-Colmars	- 64 799.00 €
1318	20004	Subvention Agence de l'Eau	+ 188 113.00 €
		TOTAL	+ 147 472.00 €

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'ADOPTER** la décision modificative n° 005/2021 telle que présentée ci-dessus,
- D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 28 septembre 2021
Le Président,



Maurice LAUGIER

